

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 AVRIL 2016 À 20 h 00
À LA FAURIE
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Christiane ACANFORA, Marie-France DURAND.
Mm Jacques FRANCOU, Jean-Louis CORNAND,
Jean-Pierre BRIOULLE, Roger AQUINO, Jean-Paul BELLET,
Gilles BLANCHARD, Bernard FOURNIER, Jean-Pierre GAUTHIER,
Michel MANET, Michel TRUC.

Pouvoirs : Mme Christine DELORME pouvoir à M Jean-Pierre GAUTHIER
Mme Odile DURAND pouvoir à M Jean-Pierre BRIOULLE
Mme Françoise PINET pouvoir à M Jean-Paul BELLET
M Robert RICHIARDONE pouvoir à M Michel MANET
M Gilles TOURTET pouvoir à Jean-Louis CORNAND
M Louis BEGOU pouvoir à Mme Christiane ACANFORA
M Jean-Claude VALLIER pouvoir à M Jacques FRANCOU

Absents excusés : Mme Céline PIERROT, M Sébastien SIMION

Secrétaire de séance : Gilles BLANCHARD

Le président Jacques FRANCOU ouvre la séance et remercie la commune de La Faurie d'accueillir le conseil communautaire dans ses locaux. Il donne la parole à Madame le Maire de La Faurie qui remercie les élus ainsi que le public d'être si nombreux.

Jacques FRANCOU félicite les élus qui ont accepté les pouvoirs des représentants de la commune d'Aspres sur Buëch qui se sont excusés pour leur absence. Il s'agit là d'un geste de démocratie.

Procès-verbal du dernier conseil communautaire :

Le président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

❖ Affectation des résultats 2015

♦ **Budget Principal**

- Fonctionnement : 254 725,54 € en recettes au 002
- Investissement : 14 673,31 € en dépenses au 001
14 673,31 € en recettes au 1068

Voté à l'unanimité.

♦ **Budget ordures ménagères**

- Fonctionnement : 25 718,02 € en recettes au 002
- Investissement : 13 313,78 € en recettes au 001
21 936,22 € en recettes au 1068

Voté à l'unanimité.

♦ **Budget service public d'assainissement non collectif SPANC**

- Fonctionnement : 3539,78 € en recettes au 002.

Voté à l'unanimité.

❖ **Budget principal**

Pour le fonctionnement, le président présente les nouvelles orientations budgétaires, l'évolution des recettes fiscales, les différentes participations aux syndicats et les subventions aux associations. Les principales augmentations sont :

- L'article 62875 : remboursement aux communes de la cotisation de l'école de musique et des activités culturelles de la médiathèque de La Faurie.

♦ Taux de fiscalité.

Le président propose les même taux de fiscalité que 2015.

Votés à l'unanimité.

♦ Participation au syndicat mixte intercommunal des chemins et activités de randonnées (SMICAR) pour un montant de 13 492 €.

Ce syndicat a un nouveau bureau, il n'a pas trop d'interventions sur notre secteur. Pour cette année, la restauration du chemin de St Michel à Agnielles est programmée.

Votée à l'unanimité.

♦ Participation au syndicat mixte intercommunal de la gestion du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) pour un montant de 6 350 € en fonctionnement et 1 990 € en investissement.

Pas d'augmentation par rapport à 2015.

Votée à l'unanimité. Ne participe pas au vote Jacques FRANCOU, président du SMIGIBA.

- ♦ Subvention au centre intercommunal d'action sociale pour un montant de 149 914 €.

La subvention est plus importante que celle de 2015 due à un trimestre en plus pour l'année 2016. La reprise des activités en 2015 a débuté au 1^{er} avril. Les activités se font de plus en plus en partenariat avec le Veynois et le Serrois. Une convention de participation aux frais de fonctionnement avec la commune de Serres est signée pour l'accueil des enfants de leur territoire au service animations du CIAS.

Votée à l'unanimité.

- ♦ Subventions aux associations.

Pour la subvention au Club Alpin Français, la commission des finances et le bureau attendaient le nombre d'adhérents pour se prononcer. Par mail en date du 5 avril, le président du CAF Buëch Dévoluy précisait qu'il y avait 25 adhérents sur le territoire de la communauté de communes du Haut Buëch :

- 2 d'Aspremont
- 6 d'Aspres sur Buëch
- 6 de La Faurie
- 4 de Montbrand
- 5 de Saint Julien en Beauchêne
- 2 de Saint Pierre d'Argençon.

Cette association est très dynamique et très encadrée, le conseil communautaire d'un commun accord décide d'accorder la demande de 700 € de subvention.

Subventions votées à l'unanimité aux associations :

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION VOTÉE
Office intercommunal de tourisme	49 000 €
Pays Sisteronais Buëch cotisation	2 010 €
Pays Sisteronais Buëch géomaticien	2 690 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Haut Buëch	3 000 €
Club Alpin Français Buëch Dévoluy	700 €
Confrérie de Saint Géraud d'Aspéris	500 €
Centre Social rural de Veynes RAM	812 €
Théâtre de la Passerelle	1 100 €
Entre Ciel et Buëch	3 000 €
Trail des cimes du Buëch	600 €
Pétanqueurs du Haut Buëch	460 €
Tennis d'Aspres sur Buëch	1 000 €
Initiative Sud	500 €
ADPUL	1 000 €
Solidarité paysan	700 €
Raid multi-sports	3 000 €
Festival de Chaillol	1 250 €
Les petits escargots	150 €
Réserve en prévision d'autre demande	4 028 €

Pour l'investissement, le président propose les orientations suivantes :

- La mise aux normes d'accessibilité des bureaux de la communauté de communes du Haut Buëch et l'acquisition d'une station d'alerte inondation pour la salle de l'ancienne boyauderie ;
- La construction de la micro-crèche ;
- La voirie rurale et le chemin d'accès au site du vol libre de la Longeagne ;
- L'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'étude Objectif Vallée de la Lumière ;
- L'étude de dimensionnement et de faisabilité pour l'aménagement de la vallée d'Agnielles.

♦ Vote du budget.

➤ Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 : 76 825 €	5 contre 14 pour
Chapitre 012 : 168 196 €	voté à l'unanimité
Chapitre 014 : 158 180 €	voté à l'unanimité
Chapitre 65 : 360 134 €	voté à l'unanimité
Chapitre 66 : 13 300 €	voté à l'unanimité
Chapitre 67 : 1 500 €	voté à l'unanimité
Chapitre 22 : 16 498,54 €	voté à l'unanimité
Chapitre 042 : 14 934 €	voté à l'unanimité
Chapitre 023 : 195 266 €	voté à l'unanimité

Total dépenses fonctionnement : 1 004 833,54 €

Recettes :

Chapitre 70 : 4 300 €	voté à l'unanimité
Chapitre 73 : 475 889 €	voté à l'unanimité
Chapitre 013 : 64 490 €	voté à l'unanimité
Chapitre 74 : 204 707 €	voté à l'unanimité
Chapitre 77 : 722 €	voté à l'unanimité
Chapitre 002 : 254 725,54 €	voté à l'unanimité

Total recettes de fonctionnement : 1 004 833,54 €

➤ Investissement :

Dépenses :

Opérations financières	
35 263,31 €	votée à l'unanimité
Opération 10008 locaux techniques et administratifs	
20 640 €	votée à l'unanimité
Opération 10023 Micro-crèche	
74 000 €	votée à l'unanimité
Opération 10030 Voirie rurale	
63 270 €	votée à l'unanimité
Opération 10032 OPAH	
30 000 €	votée à l'unanimité

Opération 10033 OVL	
90 000 €	5 abstentions 14 pour
Opération 10035 Agnielles	
50 000 €	votée à l'unanimité
Opération ONA	
1 990 €	votée à l'unanimité

Total dépenses d'investissement : 365 163,31 €

Recettes :

Opérations financières	
225 663,31 €	votée à l'unanimité
Opération 10008 locaux techniques et administratifs	
2 000 €	votée à l'unanimité
Opération 10023 Micro-crèche	
100 000 €	votée à l'unanimité
Opération 10033 OVL	
37 500 €	votée à l'unanimité

Total recettes investissement : 365 163,31 €

❖ **Budget des ordures ménagères**

Pour le fonctionnement, le président présente les nouvelles orientations. Afin d'avoir une déchetterie plus propre et mieux rangée, une benne bois et une benne pneus sont louées à l'année à l'entreprise GROS environnement. Cette dépense est inscrite à l'article 6288.

Il montre ensuite l'évolution des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le tonnage des ordures ménagères pour l'année 2015 ainsi que celui du tri sélectif.

♦ Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le taux proposé 12,41 % est identique à l'année précédente.

Voté à l'unanimité.

♦ Redevance ordures ménagères camping.

Les redevances ordures ménagères pour les campings proposées sont les mêmes que les années précédentes.

Votée à l'unanimité.

♦ Collecte des ordures ménagères sur la RD 1075.

La collecte des ordures ménagères sur les aires de repos de la RD 1075 tronçon isérois est assurée par la communauté de communes du Haut Buëch et facturée au conseil départemental de l'Isère.

Votée à l'unanimité.

Pour l'investissement, les crédits de l'opération 10021 création d'une déchetterie et d'une installation de stockage des déchets inertes sont reportés pour la création d'une plate-forme de déchets verts et de l'ISDI au chevalet. Une

opération 10022 acquisition d'une mini pelle d'un montant de 38 400 € est proposée.

♦ Vote du budget.

➤ Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 : 141 430 €	voté à l'unanimité
Chapitre 012 : 119 733 €	5 contre 14 pour
Chapitre 65 : 45 000 €	voté à l'unanimité
Chapitre 66 : 6 980 €	voté à l'unanimité
Chapitre 22 : 5 000 €	voté à l'unanimité
Chapitre 042 : 8 530 €	voté à l'unanimité
Chapitre 023 : 22 391,02 €	voté à l'unanimité

Total des dépenses de fonctionnement : 349 064,02 €

Recettes :

Chapitre 70 : 3 024 €	voté à l'unanimité
Chapitre 73 : 257 030 €	voté à l'unanimité
Chapitre 013 : 4 959 €	voté à l'unanimité
Chapitre 74 : 57 533 €	voté à l'unanimité
Chapitre 77 : 800 €	voté à l'unanimité
Chapitre 002 : 25 718,02 €	voté à l'unanimité

Total des recettes de fonctionnement : 349 064,02 €

➤ Investissement :

Dépenses :

Opération financière 10 044 €	votée à l'unanimité
Opération 10021 déchèterie 135 250 €	votée à l'unanimité
Opération 10022 matériel roulant 38 400 €	5 contre 14 pour
Opération ONA 10 447,02 €	votée à l'unanimité

Total des dépenses d'investissement : 194 141,02 €

Recettes :

Opération financière 188 241,02 €	votée à l'unanimité
Opération ONA 5 900 €	votée à l'unanimité

Total des recettes d'investissement : 191 141,02 €

❖ **Budget service public d'assainissement non collectif.**

Le programme de réhabilitation de 18 installations d'assainissement non collectif est lancé. Cinq réhabilitations ont déjà été réalisées. Ce budget tient compte en recettes des subventions perçues par l'agence de l'eau et le conseil départemental pour ce programme et en dépenses du versement des subventions aux particuliers.

Le président propose le vote du budget SPANC chapitre par chapitre.

Voté à l'unanimité.

❖ **Convention avec le centre social rural « Emile Meurier » relative à l'accueil d'enfant à la crèche « Le Chamousset » à Veynes.**

Pour des raisons sociales, un enfant doit être pris en charge à la crèche « Le Chamousset » à Veynes.

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention de remboursement des frais du syndicat mixte école de musique des Pays du Buëch aux communes d'Aspremont, de La Faurie, de Montbrand et de Saint Pierre d'Argençon.**

La communauté de communes du Haut Buëch s'est engagée à rembourser aux communes qui ont conventionné avec le syndicat mixte école de musique des Pays du Buëch l'enseignement musical de leurs adhérents. Pour ce faire, une convention est nécessaire avec chaque commune.

5 contre 14 pour.

❖ **Convention d'objectifs 2016 avec le centre social « Emile Meurier » pour le relais assistants maternels « Les Infantines ».**

Comme chaque année, le centre social « Emile Meurier » nous propose une convention d'objectifs pour le relais assistants maternels « Les infantines » sur notre territoire. Ce relais intervient tous les 1^{ers} mardis du mois à la salle du trésoriat à Aspres sur Buëch. Ce service est nécessaire et utile aux assistants maternels, aux familles et aux intervenants de garde à domicile. Le montant de la subvention demandée est de 812 €.

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention d'objectifs avec la section sport du comité des fêtes de La Beaume pour la manifestation du Raid Multisports.**

La section sport du comité des fêtes de la Beaume organise un Raid multisports le 15 mai 2016. Cette manifestation est une première et rassemble autant des sportifs de haut niveau que des sportifs amateurs.

Une convention d'objectifs est proposée pour leur verser une subvention.

Votée à l'unanimité.

❖ **Avenant n°19 à la convention avec la communauté de communes du Buëch Dévoluy pour le ramassage des papiers.**

Les agents de la communauté de communes du Haut Buëch collectent les papiers des communes de la communauté de communes Buëch Dévoluy non équipées de colonnes.

Voté à l'unanimité.

❖ **Avenant n°5 à la convention avec la communauté de communes du Diois pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la commune de Lus La Croix Haute.**

Voté à l'unanimité.

❖ **Ratio de promu promouvable pour les agents de catégorie B.**

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer librement le ratio promu promouvable. Afin de permettre aux agents de catégorie B d'accéder à un avancement de grade, le Président propose un ratio de 100 %.

Voté à l'unanimité.

❖ **Création d'un emploi permanent d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (35 h hebdomadaire) et suppression d'un emploi d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (15 hebdomadaires).**

Le retrait des clés de la déchèterie du Haut Buëch à tous les artisans et commerçants impose une ouverture plus fréquente de celle-ci. Afin d'améliorer le service à la population dans le cadre des ouvertures de la déchèterie, la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique territorial est nécessaire. Le président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet et la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet.

5 contre 13 pour. Jacques FRANCOU ne participe pas au vote.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Commission énergies renouvelables.**

Le président relate la 1^{ère} réunion de la commission énergies renouvelables qui a eu lieu le 22 mars en présence de deux techniciens de l'Ingénierie territoriale 05 (IT05), de deux représentants du syndicat mixte d'électrification des Hautes-Alpes (SYME05), de M Flavien PASQUET, entrepris BORALEX, de M Lionel WAEBER, entreprise EREA Ingénierie.

La commission a décidé de limiter les éoliennes à deux secteurs : celui de la Haute-Beaume/Montbrand et Saint Julien en Beauchêne. Des panneaux solaires seront installés sur le toit de la micro-crèche et sur le centre départemental d'incendie et de secours. L'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux est à l'étude.

➤ **Programme Leader.**

Le groupe d'actions locales Leader du Pays Sisteronais Buëch étudient les premiers appels à projet en mai. Les communes doivent diffuser l'information auprès de la population.

➤ **Centrale Photovoltaïque du Chevalet.**

Michel MANET déplore que le chemin du parcours de santé jusqu'à Saint Pierre d'Argençon a été supprimé lors de la création de la centrale photovoltaïque du Chevalet. Nicolas GAY sera contacté pour remédier à ce problème.

Fin de séance à 21 heures 45.

Le Président

Jacques FRANCOU